Alysé
Pour la performance des éleveurs

PROAGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

La hausse des intrants impacte les résultats économiques des exploitations laitières, quels sont les leviers à mettre en place ?

Zoom sur les coûts de production et les charges de mécanisation

Comprendre et analyser la rentabilité de mon atelier lait avec GALACSY

N

1 journée en présentiel

Objectifs et compétences

- Comprendre et analyser les différents postes d'un coût de production bovin lait
- Identifier des points forts et des points faibles dans la conduite stratégique de mon exploitation laitière et de mon atelier lait.
- Connaitre et utiliser la méthode de calcul du coût d'utilisation de mon matériel pour le mettre en perspective des charges de mon exploitation
- Analyser ma situation et mettre en place des actions correctives
- Améliorer la performance économique de mon atelier laitier au travers d'une gestion optimisée des charges de mécanisation.

Méthodes pédagogiques

- Exercices pratiques,
- Travaux de groupe

Méthodes d'évaluation

- Quizz
- Travaux de groupes
- Retour d'expériences

Public

Eleveurs laitiers

Pré-requis

Aucun

Pour les personnes en situation d'handicap, en cas d'adaptations spécifiques pour la réalisation de la formation contacter le centre au 03-86-94-28-48.

Programme

- Analyse des coûts de production issus de l'Outil GALACSY
- Identifier des leviers de performance économique pour mon exploitation
- Apprendre à utiliser des références techniques et économiques
- Apprendre à calculer un coût d'utilisation d'un matériel agricole

Intervenants

Chloé BELIARD conseillère ALYSE
Richard WYLLEMAN conseiller en agro -équipements à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Informations pratiques

Date : 05 avril 2023
Lieu : Tannerre
Horaires : 9h30 – 17h30

Responsable de stage : Marianne RANQUE,
Conseillère spécialisée élevage,
Chambre d'agriculture de l'Yonne
Tél : 03 86 51 74 08 - 06 30 62 99 58 – m.ranque@yonne.chambagri.fr

Modalités d'inscription

Nous retourner le bulletin d'inscription ci-joint.

Participation financière : (Repas fourni)

- ✓ **Contributeur VIVEA : Gratuit**

(sous réserve de financement VIVEA)

- ✓ **Non contributeur VIVEA : 308 €.**

*En tant que chef d'exploitation (au Régime Réel d'Imposition), vous pouvez, bénéficier du crédit d'impôt formation : possibilité de prise en charge **jusqu'à 78,89 € par jour de formation** avec plafond annuel de 40 heures de formation par entreprise. **Ce montant est doublé pour les TPE de moins de 10 salariés dont le chiffre d'affaires, ou le bilan, est inférieur à 2 M€.***

Une attestation de fin de formation vous sera remise à l'issue de la formation.

BULLETIN D'INSCRIPTION
VALANT CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

A retourner à : **CHAMBRE D'AGRICULTURE**
14 bis rue Guynemer - CS 50289 - 89005 AUXERRE CEDEX
✉: formation@yonne.chambagri.fr - ☏ 03.86.94.22.22
Numéro de déclaration d'existence : 2689P000789 à la Préfecture de la région Bourgogne

Exemplaire à renvoyer

PARTIE A REMPLIR OBLIGATOIREMENT et à retourner rapidement.

M/Mme… **Nom/Prénoms** : …… *Nom Jeune Fille : .....

Adresse : .....

CP : ..... ***Ville** : .....

Nom et adresse de facturation (si différent) : .....

.....

Tél. :…… Fax. : …… Email :. ……..

Date de naissance : ……..

Statut : ☐ Chef d'exploitation ☐ Conjoint collaborateur ☐ Aide familial ☐ En cours d'installation (PPP)
☐ Salarié ☐ Autre statut social (précisez)…… ☐ **RQTH** ☐ **Situation d'handicap**

Niveau de formation :

☐ Niv VI - fin de scolarité obligatoire
☐ Niv V - BEP ou 1er cycle secondaire (BPA, BEAP, BEP, CAPA, CAP)
☐ Niv IV - BAC (STA, BAC général, technologique, professionnel, CCTAR)
☐ Niv III - BAC + 2 (BTS, DUT, DEUG, BTSA)
☐ Niv II - BAC +3 et 4 (Licence, Maîtrise)
☐ Niv I - BAC + 5 et plus (Doctorat, Ingénieur, DEA, DESS)

☐ S'inscrit à la formation intitulée **Comprendre et analyser la rentabilité de mon atelier lait avec GALACSY**
Cette formation entre dans la catégorie des actions prévues par l'article L.6313-1 du code de travail d'adaptation, promotion, prévention ou perfectionnement.
☐ S'engage à participer aux journées de formation se déroulant **le 5 avril 2023**
☐ Ressortissant(e) du Fonds de Formation VIVEA, **certifie être à jour de mes cotisations MSA**.
☐ Verse les droits d'inscription correspondant au stage, comme indiqué sur le programme de la formation ci-joint :
☐ Gratuit, (cotisant VIVEA, sous réserve de financement VIVEA)
☐ 308 €/personne (non cotisant VIVEA - OCAPIAT)
☐ Accepte que mes coordonnées (nom, prénom, ville et téléphone) soient transmises aux autres stagiaires inscrits à des fins d'organisation de covoiturage.

Rappel :
- **L'inscription n'est effective qu'à réception du bulletin d'inscription signé** (à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'agriculture de l'Yonne)
- **En cas d'annulation moins de 10 jours avant le début de la formation ou d'absence durant la formation,** la Chambre d'agriculture facturera, en plus de la contribution stagiaire indiquée ci-dessus, **85 €/demi-journée d'absence** (et 170 €/journée quelle que soit la durée de présence si perte totale du financement VIVEA), conformément aux conditions générales (hors cas de force majeure, sur justificatif : maladie, accident, décès).

En signant, je déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales et accepte que les informations recueillies sur ce bulletin soient enregistrées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Elles sont susceptibles d'être transmises aux financeurs et formateurs.

Fait à…… ……., le ……
Signature

Pour l'organisme de formation,
Le Responsable du Centre de formation,
Nathalie ADNET

1 bulletin par personne

Vos attentes

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire qui fournira des informations utiles aux formateurs animant le stage, afin d'adapter la formation au plus près de vos besoins.

1. Avez-vous déjà suivi une formation sur le thème ?

   ☐ Non ☐ Oui : Laquelle et quand ?

2. Quelles sont les deux principales questions que vous vous posez sur le thème de la formation ?.....
   .....
3. Quelles sont vos attentes quant à ce stage (au plan professionnel, personnel) ? .....
   .....
4. A la fin de la formation vous serez satisfait(e) si.....
   .....
5. Souhaitez-vous voir aborder d'autres points liés à cette formation, si oui lesquels ?.....
   .....
6. Vos remarques, vos suggestions, vos questions ?.....

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION À UNE FORMATION

CHAMBRE D'AGRICULTURE - 14 bis rue Guynemer - CS 50289 - 89005 AUXERRE CEDEX
Tél : 03 86 94 28 48 – Fax : 03 86 94 22 00 – formation@yonne.chambagri.fr

Préambule
Des modifications sont toujours possibles sur les formations proposées dans le catalogue (le nom des intervenant(e)s, les dates et lieux des formations sont données à titre indicatif). De plus, les personnes apportant leur témoignage ne sont pas systématiquement mentionnées dans la mesure où elles ne sont pas toujours connues au moment de l'édition du catalogue.

Public
Les formations s'adressent en priorité aux agriculteurs(-trices), aux cotisant(e)s de solidarité, aux conjoint(e)s collaborateurs (-trices), aux aides familiaux et aux personnes engagées dans une démarche d'installation. Ces personnes relèvent du VIVEA (Fonds d'assurance formation des agriculteurs).
Elles sont aussi ouvertes aux salarié(e)s des entreprises agricoles. Ces derniers relèvent d'OCAPIAT (Opérateur de compétences pour la Coopération Agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agro-alimentaire et les Territoires).
Dans la limite des places disponibles, les formations peuvent accueillir toute personne souhaitant s'y inscrire et qui en accepte les présentes conditions.
Pour toute personne en situation de handicap, prendre contact avec le Centre de Formation, afin d'envisager les aménagements possibles.

Participation financière
Généralement deux tarifs sont mentionnés sur les fiches formation : un tarif VIVEA et un tarif Autre public.

- **Cotisants VIVEA :** peuvent bénéficier d'une prise en charge par VIVEA, dans la limite de 3 000 € de prise en charge par an par cotisant, les personnes énumérées précédemment et qui sont **à jour de leurs cotisations pour elles et leurs ayant-droits** (vous trouverez ces informations sur votre dernier appel de cotisations MSA). Toute situation ne permettant pas une prise en charge par VIVEA conduira le centre à facturer le coût réel de la formation. La caution est de 335 € pour les formations Certiphyto primo.
- **Salariés du secteur agricole et autres publics** : vous devez contacter notre Centre de formation **avant votre entrée en formation,** pour bénéficier d'une éventuelle prise en charge de votre fonds de formation. Un devis du coût de la formation peut vous être adressé à cet effet.

Certaines formations peuvent bénéficier de la participation financière de fonds européens ou d'aides de l'Etat. Cette situation peut modifier la prise en charge et le coût de la formation.
Les frais de repas et de déplacements sont toujours à la charge du stagiaire.

Pré-requis
Voir les rubriques « Public » et « Pré-requis » de la fiche catalogue ou du flyer.
Renseignements et modalités d'inscription
Les responsables de stage et les modalités d'inscription sont indiqués pour chaque formation. Un bulletin d'inscription est disponible, sur notre site internet : www.yonne.chambagri.fr ou sur demande au Centre de formation.
L'inscription n'est effective qu'à réception à la Chambre d'agriculture du bulletin d'inscription, accompagné du chèque de règlement ou de caution. Sans bulletin d'inscription, la personne n'est pas considérée comme inscrite par notre service. La Chambre d'agriculture se réserve le droit d'annuler une formation par manque d'inscrits.
Les informations concernant le déroulement et les aspects pratiques du stage (dates et lieux, horaires…) sont précisées dans la convocation détaillée qui est envoyée avant le début de la formation.
Modalités de règlement
Les chèques de règlement ou de caution doivent être établis, à l'ordre de « l'agent comptable de la Chambre d'agriculture de l'Yonne », selon le montant précisé sur le flyer détaillé de la formation.
Les chèques de caution seront restitués à la clôture du budget de la formation, si la personne a été présente en totalité et si sa prise en charge par le fonds de formation est bien effective.
Conditions d'annulation
L'inscription constitue un engagement personnel de la part du participant ou de l'employeur pour les salariés. Conformément aux décisions du Bureau de la Chambre d'agriculture du 1er septembre 2015, pour un **désistement de moins de 10 jours avant le début du stage**, le coût total de la formation sera facturé sauf cas de force majeure justifié (maladie, décès, accident sur justificatif).
La participation partielle du participant générant une baisse de la prise en charge par le fonds de formation, toute situation d'absence en dehors de cas de force majeure, sera facturée au tarif de 85 € la demi-journée auquel s'ajoute la participation financière demandée pour cette formation.
Si l'absence génère une perte totale de financement, la perte sera facturée à hauteur de 170 € par jour auquel s'ajoute la participation financière demandée pour cette formation.
Pour les annulations à l'initiative de la Chambre d'agriculture, les inscrits sont informés dans les meilleurs délais et la participation financière restituée.
Horaires
Les journées démarrent généralement entre 9 h et 9 h 30 et se terminent entre 17 h et 17 h 30 (une journée de formation est de 7 heures). En cas de modification, les nouveaux horaires seront précisés dans la convocation qui vous sera envoyée.
Justificatifs de formation
Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage ainsi qu'une facture acquittée (pas de TVA).
Différends :
Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le tribunal administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître le litige

BULLETIN D'INSCRIPTION

VALANT CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

A retourner à : **CHAMBRE D'AGRICULTURE**
14 bis rue Guynemer - CS 50289 - 89005 AUXERRE CEDEX
✉: formation@yonne.chambagri.fr - ☏ 03.86.94.22.22
Numéro de déclaration d'existence : 2689P000789 à la Préfecture de la région Bourgogne

Exemplaire à conserver

PARTIE A REMPLIR OBLIGATOIREMENT et à retourner rapidement.

M/Mme… **Nom/Prénoms** : …… *Nom Jeune Fille : .....

Adresse : .....

CP : ..... ***Ville** : .....

Nom et adresse de facturation (si différent) : .....

.....

Tél. :…… Fax. : …… Email :. ……..

Date de naissance : ……..

Statut : ☐ Chef d'exploitation ☐ Conjoint collaborateur ☐ Aide familial ☐ En cours d'installation (PPP)
☐ Salarié ☐ Autre statut social (précisez)……. ☐ **RQTH** ☐ **Situation d'handicap**

Niveau de formation :

☐ Niv VI - fin de scolarité obligatoire
☐ Niv V - BEP ou 1er cycle secondaire (BPA, BEAP, BEP, CAPA, CAP)
☐ Niv IV - BAC (STA, BAC général, technologique, professionnel, CCTAR)
☐ Niv III - BAC + 2 (BTS, DUT, DEUG, BTSA)
☐ Niv II - BAC +3 et 4 (Licence, Maîtrise)
☐ Niv I - BAC + 5 et plus (Doctorat, Ingénieur, DEA, DESS)

☐ S'inscrit à la formation intitulée **Comprendre et analyser la rentabilité de mon atelier lait avec GALACSY**
Cette formation entre dans la catégorie des actions prévues par l'article L.6313-1 du code de travail d'adaptation, promotion, prévention ou perfectionnement.

☐ S'engage à participer aux journées de formation se déroulant **le 5 avril 2023**

☐ Ressortissant(e) du Fonds de Formation VIVEA, **certifie être à jour de mes cotisations MSA**.

☐ Verse les droits d'inscription correspondant au stage, comme indiqué sur le programme de la formation ci-joint :

☐ Gratuit, (cotisant VIVEA, sous réserve de financement VIVEA)

☐ 308 €/personne (non cotisant VIVEA-OCAPIAT)

☐ Accepte que mes coordonnées (nom, prénom, ville et téléphone) soient transmises aux autres stagiaires inscrits à des fins d'organisation de covoiturage.

Rappel :
- **L'inscription n'est effective qu'à réception du bulletin d'inscription signé** (à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'agriculture de l'Yonne)
- **En cas d'annulation moins de 10 jours avant le début de la formation ou d'absence durant la formation,** la Chambre d'agriculture facturera, en plus de la contribution stagiaire indiquée ci-dessus, **85 €/demi-journée d'absence** (et 170 €/journée quelle que soit la durée de présence si perte totale du financement VIVEA), conformément aux conditions générales (hors cas de force majeure, sur justificatif : maladie, accident, décès).

En signant, je déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales et accepte que les informations recueillies sur ce bulletin soient enregistrées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Elles sont susceptibles d'être transmises aux financeurs et formateurs.

Fait à…… ……., le ……
Signature

Pour l'organisme de formation,
Le Responsable du Centre de formation,
Nathalie ADNET

1 bulletin par personne

Vos attentes

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire qui fournira des informations utiles aux formateurs animant le stage, afin d'adapter la formation au plus près de vos besoins.

1. Avez-vous déjà suivi une formation sur le thème ?
   a. ☐ Non ☐ Oui : Laquelle et quand ?
2. Quelles sont les deux principales questions que vous vous posez sur le thème de la formation ?.....
3. Quelles sont vos attentes quant à ce stage (au plan professionnel, personnel) ? .....
4. A la fin de la formation vous serez satisfait(e) si.....
5. Souhaitez-vous voir aborder d'autres points liés à cette formation, si oui lesquels ? .....
6. Vos remarques, vos suggestions, vos questions ?..... **CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION À UNE FORMATION**

Préambule
Des modifications sont toujours possibles sur les formations proposées dans le catalogue (le nom des intervenant(e)s, les dates et lieux des formations sont données à titre indicatif). De plus, les personnes apportant leur témoignage ne sont pas systématiquement mentionnées dans la mesure où elles ne sont pas toujours connues au moment de l'édition du catalogue.

Public
Les formations s'adressent en priorité aux agriculteurs(-trices), aux cotisant(e)s de solidarité, aux conjoint(e)s collaborateurs (-trices), aux aides familiaux et aux personnes engagées dans une démarche d'installation. Ces personnes relèvent du VIVEA (Fonds d'assurance formation des agriculteurs).
Elles sont aussi ouvertes aux salarié(e)s des entreprises agricoles. Ces derniers relèvent d'OCAPIAT (Opérateur de compétences pour la Coopération Agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agro-alimentaire et les Territoires).
Dans la limite des places disponibles, les formations peuvent accueillir toute personne souhaitant s'y inscrire et qui en accepte les présentes conditions.
Pour toute personne en situation de handicap, prendre contact avec le Centre de Formation, afin d'envisager les aménagements possibles.

Participation financière
Généralement deux tarifs sont mentionnés sur les fiches formation : un tarif VIVEA et un tarif Autre public.

- **Cotisants VIVEA :** peuvent bénéficier d'une prise en charge par VIVEA, dans la limite de 3 000 € de prise en charge par an par cotisant, les personnes énumérées précédemment et qui sont **à jour de leurs cotisations pour elles et leurs ayant-droits** (vous trouverez ces informations sur votre dernier appel de cotisations MSA). Toute situation ne permettant pas une prise en charge par VIVEA conduira le centre à facturer le coût réel de la formation. La caution est de 335 € pour les formations Certiphyto primo.
- **Salariés du secteur agricole et autres publics** : vous devez contacter notre Centre de formation **avant votre entrée en formation,** pour bénéficier d'une éventuelle prise en charge de votre fonds de formation. Un devis du coût de la formation peut vous être adressé à cet effet.

Certaines formations peuvent bénéficier de la participation financière de fonds européens ou d'aides de l'Etat. Cette situation peut modifier la prise en charge et le coût de la formation.
Les frais de repas et de déplacements sont toujours à la charge du stagiaire.

Pré-requis
Voir les rubriques « Public » et « Pré-requis » de la fiche catalogue ou du flyer.
Renseignements et modalités d'inscription
Les responsables de stage et les modalités d'inscription sont indiqués pour chaque formation. Un bulletin d'inscription est disponible, sur notre site internet : www.yonne.chambagri.fr ou sur demande au Centre de formation.
L'inscription n'est effective qu'à réception à la Chambre d'agriculture du bulletin d'inscription, accompagné du chèque de règlement ou de caution. Sans bulletin d'inscription, la personne n'est pas considérée comme inscrite par notre service. La Chambre d'agriculture se réserve le droit d'annuler une formation par manque d'inscrits.
Les informations concernant le déroulement et les aspects pratiques du stage (dates et lieux, horaires…) sont précisées dans la convocation détaillée qui est envoyée avant le début de la formation.
Modalités de règlement
Les chèques de règlement ou de caution doivent être établis, à l'ordre de « l'agent comptable de la Chambre d'agriculture de l'Yonne », selon le montant précisé sur le flyer détaillé de la formation.
Les chèques de caution seront restitués à la clôture du budget de la formation, si la personne a été présente en totalité et si sa prise en charge par le fonds de formation est bien effective.
Conditions d'annulation
L'inscription constitue un engagement personnel de la part du participant ou de l'employeur pour les salariés. Conformément aux décisions du Bureau de la Chambre d'agriculture du 1er septembre 2015, pour un **désistement de moins de 10 jours avant le début du stage**, le coût total de la formation sera facturé sauf cas de force majeure justifié (maladie, décès, accident sur justificatif).
La participation partielle du participant générant une baisse de la prise en charge par le fonds de formation, toute situation d'absence en dehors de cas de force majeure, sera facturée au tarif de 85 € la demi-journée auquel s'ajoute la participation financière demandée pour cette formation. Si l'absence génère une perte totale de financement, la perte sera facturée à hauteur de 170 € par jour auquel s'ajoute la participation financière demandée pour cette formation.
Pour les annulations à l'initiative de la Chambre d'agriculture, les inscrits sont informés dans les meilleurs délais et la participation financière restituée.
Horaires
Les journées démarrent généralement entre 9 h et 9 h 30 et se terminent entre 17 h et 17 h 30 (une journée de formation est de 7 heures). En cas de modification, les nouveaux horaires seront précisés dans la convocation qui vous sera envoyée.
Justificatifs de formation
Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage ainsi qu'une facture acquittée (pas de TVA).
Différends :
Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le tribunal administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître le litige.